



LE GRAND PROJET HEMOIS

DOCUMENT D'APPLICATION
DES ORIENTATIONS MUNICIPALES

PROPOSITIONS SOUMISES
AU DEBAT PAR
L'EXECUTIF MUNICIPAL

19 novembre 1999

Introduction

Dans le cadre des négociations du futur contrat de plan Etat - Région et de la préparation du Contrat de ville d'agglomération, la Ville de Hem met en chantier le Grand Projet Hémois. Sa mise en place constitue un moment privilégié de la réflexion politique sur le devenir de la ville. Celle-ci a pour but d'une part, de donner davantage de cohérence aux politiques sectorielles déjà mises en œuvre et d'autre part, d'anticiper l'avenir de la commune. Cela consiste à identifier les choix prioritaires et les restructurations majeures dont la Ville de Hem a besoin.

Le Grand Projet Hémois est un projet de territoire qui s'inscrit dans une logique de développement durable, social et dans un environnement légal et historique. Il rentre dans le cadre officiel des futures négociations engagées entre l'Etat et les Régions afin de contractualiser leurs projets pour le prochain Contrat de Plan 2000 - 2006, illustrant ainsi une nouvelle démarche de transfert de compétences. Celle-ci s'appuie sur une plus forte implication et coordination des acteurs locaux.

Le Grand Projet Hémois entend impulser une nouvelle dynamique mobilisatrice des initiatives en partenariat avec l'ensemble du tissu associatif hémois sur la base d'une logique intra-communale de projet et non plus de guichet et de saupoudrage.

Comme pour tout projet d'envergure, l'élaboration du projet a obéi à plusieurs étapes d'études et de concertation entre les différents acteurs de la ville. Ceci s'est traduit par la mise en place d'une approche nouvelle et globalisée ayant pour

vecteurs d'action : **la concertation, la transversalité et le décroissement**. Cette approche conjugue des enjeux de cohérence spatiale, de cohérence sociale et de développement durable.

Le Grand Projet Hémois entend mobiliser l'ensemble des acteurs hémois autour de trois principaux vecteurs fédérateurs : **la convivialité, l'unité de ville et la sécurité**. Il illustre la volonté forte de l'équipe municipale d'impulser une nouvelle philosophie de gestion de la ville axée sur **l'accessibilité, la qualité et la solidarité** entre les acteurs dans leurs rapports avec la ville.

Le deuxième volet du Grand Projet Hémois que constitue ce document d'application, met au clair les principales opérations de restructuration identifiées en priorité par la Ville, au niveau des actions qui relèvent soit de l'investissement, soit du fonctionnement. L'ensemble obéit à une logique thématique bien ordonnée. Cette dernière formera l'ossature du futur "Contrat de Ville" que la Ville signera avec ses différents partenaires.

Chapitre I : Les enjeux thématiques

S'appuyant sur une logique de développement durable, le Grand Projet Hémois entend valoriser les potentialités de la Ville de Hem en proposant de nouvelles formes d'implication de l'ensemble de ses acteurs. Pour cela, plusieurs thématiques d'actions spécifiques aux caractéristiques de la ville ont pu être identifiées. Ces thématiques ont servi de canevas pour identifier, évaluer et sélectionner les actions majeures que l'équipe municipale entend mettre en œuvre en priorité.

A. Valorisation des vecteurs identitaires

1. Histoire & Patrimoine

Les principaux facteurs qui contribuent à l'émancipation pérenne d'une commune sont sans aucun doute son histoire et son patrimoine bâti et non bâti. Ces facteurs participent conjointement à l'édification et à la structuration de son identité et de son passé, éléments nécessaires à la construction de son devenir.

Les bâtiments d'architecture ancienne, notamment ceux relatifs à l'industrie textile, les fermes et domaines agricoles, les sentiers traditionnels qui relient la ville aux autres territoires, sont des témoins de ce patrimoine que la Ville de Hem se doit de préserver et de valoriser.

Ils représentent les jalons vitaux à travers lesquels les habitants expriment leur appartenance à une communauté de vie, et maintiennent ainsi la flamme de leur mémoire collective pour les générations futures.

Une ville qui néglige son histoire et son patrimoine ne peut prétendre à un rayonnement durable, et ses habitants se trouveront, par la force des choses, démunis et sans attache certaine face au manque de repères identitaires.

Afin d'exprimer son identité et d'assurer l'unité de ses habitants, la Ville de Hem cherche à valoriser et à cultiver ses racines historiques en assurant une symbiose entre l'histoire des Hémois et leur commune en tant que **lieu social de vie**, mais également en tant que **lien social intergénérationnel**.

2. Image de la ville

Eclatée socialement, scindée en deux par deux axes routiers de partitions plus que de liaisons, la ville souffre d'un double déficit : déficit d'identité et déficit d'image. Pour y faire face, la ville entend mettre en place des actions de valorisation de ses potentialités. Le but ultime est de parvenir à un haut niveau de qualité environnementale et de le maintenir.

Chacun considère aujourd'hui, qu'un environnement de qualité est déterminant pour attirer les talents, les capitaux, et créer les conditions de développement de bon nombre d'activités économiques, culturelles et sociales, valorisant ainsi l'image de la ville à l'intérieur comme à l'extérieur de son territoire.

Dans ce cadre, il s'agira de mettre l'accent sur un ensemble de mesures permettant de créer des conditions optimales de valorisation de l'image de la ville hors de son territoire. Ceci aura plus d'impacts positifs, et rejaillira implicitement sur son environnement interne. Cela peut concerner plusieurs points relatifs au cadre de vie et aux opportunités et conditions d'épanouissement en général.

De plus, grâce à cette action qualifiante, il apparaît important d'insuffler à l'ensemble des habitants un sentiment de fierté lié à une appartenance à une communauté reconnue et identifiable. Ainsi, les Hémois seront les propres acteurs positifs de communication à l'intérieur de la cité comme à l'extérieur.

3. Centralité urbaine

L'une des caractéristiques de la Ville de Hem est de ne pas proposer de manière claire et lisible d'espace public majeur. En effet, il est difficile de désigner la rue principale, la rue commerciale, la place du centre ville. Il existe bien des signes relatifs à ces critères, mais ils sont de faible influence sur le tissu urbain. Les équipements publics institutionnels sont peu lisibles.

Ainsi, l'Hôtel de Ville est installé dans une ancienne maison bourgeoise, en recul de la rue, et sans signe apparent de sa présence. Les services municipaux sont eux-mêmes répartis sur plusieurs sites. La conjonction de ces constats pose la question d'un espace public de centralité majeure, dont l'existence est affirmée par une morphologie urbaine adéquate et par des limites fortes réalisées par des équipements publics majeurs.

L'objectif est de doter Hem d'un vrai cœur de ville avec des cœurs de quartier, espaces structurants par excellence, où la population hémoise peut se retrouver, se connaître, et générer chez elle un sentiment d'appartenance à la ville avant ses quartiers.

Dans ce cadre, il s'agit de renouer avec le cœur historique de la ville, embryon du développement du bourg ancien et à ce titre parfaitement connu et identifiable par les Hémois, car il se rattache aux signes classiques de la cité, l'église paroissiale, l'ancienne mairie, le cimetière.

En outre, il convient d'articuler ce cœur de ville avec un réseau de cœurs de quartier dynamiques commercialement et attractifs au niveau des services publics présents. Chaque cœur de quartier, en tant que point d'ancrage de services spécialisés, sera destiné à encourager la mixité et le déplacement des populations

en provenance des autres quartiers. Ces cœurs de quartier devront répondre à une logique de liaison en terme de transports individuels ou collectifs.

B. Agir sur l'environnement urbain et cultiver un bien-être hémois

1. Qualité et cadre de vie

Créer les conditions de maintien d'un "bien-être" et d'un "bien-vivre" des Hémois à travers l'intégration de la dimension qualitative dans l'aménagement urbain. Parce que le cadre de vie et l'image de la ville doivent être fondamentalement améliorés en continu, le développement durable dépendra de la capacité et de la volonté à requalifier l'espace, à créer un paysage et à promouvoir de nouvelles images urbaines et architecturales de qualité.

La ville est l'unité spatiale dans laquelle s'exprime la plus grande diversité :

- **Des paysages urbains : monuments, jardins, habitats, rues et places**
- **Des contenus culturels : spectacles vivants, musées et patrimoine de tous types**
- **De l'ambiance des quartiers**

Ce sont ces mélanges, leur mode rapide de perception qui créent la séduction, l'attrait d'une ville et son atmosphère unique, à condition de bien savoir se fixer des objectifs adaptés pour y parvenir. Cela revient à rassembler et à rendre efficaces des données multiples, habituellement séparées, pour valoriser la ville et permettre d'exprimer ses potentialités. De cette volonté naîtront les éléments structurants de ce que l'on peut appeler l'offre "Cadre de vie" de la ville.

L'effort qualitatif à réaliser est important et ne peut se distiller sur quelques projets phares. Il doit s'opérer sur la totalité du territoire à travers l'amélioration de la qualité urbaine et la valorisation de l'environnement. La requalification urbaine, le soin donné aux paysages, l'aménagement d'espaces verts, la reconquête des espaces entourant l'eau, valorisent l'image urbaine et justifient l'ambition du GPH, car seul un développement qualitatif garantira une meilleure articulation entre l'espace urbain, l'industrie, l'agriculture, la nature et le citoyen hémois dans son environnement. L'objectif est de mettre en place les conditions favorables à l'émancipation de la ville au sein de son environnement géographique, économique et social par :

- L'amélioration de la qualité urbaine, notamment à travers le rôle déterminant des espaces publics par rapport à l'espace bâti, les entrées de ville, la qualité du mobilier urbain et de son agencement... ;
- L'aménagement d'espaces verts, de nature et de loisirs ;
- La valorisation des paysages périurbains et ruraux ;
- Le renforcement de l'accessibilité par la réalisation d'un maillage routier de desserte et de contournement de l'agglomération pour éviter de n'être qu'un point de passage, et à l'intérieur de la commune, la nécessité de relier les différents quartiers entre eux s'impose par la création et mise en réseau d'un boulevard intérieur.

2. Ville Renouvelée

Il s'agit d'intégrer les quartiers en difficulté au processus de développement durable. La Ville Renouvelée est un axe fondamental du Schéma Directeur. Elle exprime la volonté de la métropole d'organiser son développement futur dans une perspective de rééquilibrage. La stratégie de la Ville Renouvelée vise à apporter une réponse forte et décisive affirmant la solidarité métropolitaine afin de faire face à la dégradation économique, sociale, culturelle, environnementale et urbaine de certains secteurs de la métropole, et notamment dans certains quartiers de la Ville de Hem. Pour reconquérir et revaloriser ces territoires, la stratégie de la Ville Renouvelée propose six objectifs coordonnés:

1. La redéfinition des fonctions économiques et urbaines du territoire ;
2. La requalification et le traitement systématique des friches industrielles ;
3. Le renouvellement massif du parc de logements ;
4. La revalorisation systématique des voies et coupures urbaines ;
5. Le lancement de programmes de rénovation systématique des bâtiments publics et des espaces publics ;
6. La coordination de ce programme avec une action sociale et participative soigneusement élaborée.

L'ensemble se décline également selon des thématiques prioritaires permettant une bonne transversalité avec le programme du Grand Projet Hémois.

3. Tourisme & loisirs

A travers cette thématique, la Ville de Hem souhaite faire face aux insuffisances structurelles que connaît l'offre de la commune en matière de loisirs et de tourisme pour ses habitants, améliorant ainsi et de manière transversale et significative leur cadre de vie. Il s'agit d'offrir aux Hémois et aux non Hémois, de véritables conditions d'évasion et de distraction, en s'appuyant sur la valorisation des potentialités et des diversités qu'offre son territoire à travers :

- L'aménagement du parc et des rives de la Marque ;
- La mise en place de chemins piétonniers, équestres et cyclistes reliant les zones urbaines aux zones rurales afin de permettre aux habitants d'avoir un accès facile à la campagne ;
- La création ou le renforcement des espaces de rencontres et de jeux dans les quartiers ;
- Le renforcement de la cohérence et la diversité de l'offre de pratiques des loisirs.

L'ensemble doit implicitement participer au maintien d'un climat sécurisé de convivialité et d'unité.

4. Animations pour tous

L'objectif est de créer des événements qui rythment la vie de la cité et animent son quotidien. Il s'agit d'offrir à l'ensemble des Hémois de toutes générations confondues, des moments forts de convivialité, de festivité, et de rassemblement en proposant un large éventail d'animations et d'occupations en temps libre, notamment par la création d'écoles de disciplines sportives, culturelles et artistiques accessibles à tous, de manière à s'assurer une mixité et un brassage régulier de la population hémoise.

L'enjeu est double : d'une part, favoriser l'accès du plus grand nombre aux différents événements festifs, en favorisant une meilleure mixité de la population et une certaine culture du "vivre ensemble", indissociable du sentiment fort d'appartenance à une même communauté, d'autre part, il s'agit de transformer "l'image de la ville".

L'offre culturelle est déjà riche en manifestations. Elle s'illustre notamment à travers :

- la restauration d'anciennes fermes pour en faire des lieux riches d'expression du patrimoine culturel et historique ;
- L'animation d'actions sur toute la ville favorisant les rencontres par l'organisation de spectacles avec des vedettes, des salons, et des conférences à thème, mais aussi par des opérations de jumelage avec des villes étrangères.
- L'existence et même le renforcement des fêtes de quartier et/ou traditionnelles (allumoirs, braderies...)

C. Accompagnement et soutien de la population Hémoise

1. Jeunesse

A travers les différentes structures municipales et en collaboration avec son tissu associatif dense, la Ville de Hem met en place un certain nombre de mesures visant à accompagner les jeunes Hémois dans leurs projets de vie en leur offrant des conditions favorables d'épanouissement.

Ces différentes mesures s'attachent aussi bien à la réussite de l'enfant ou du jeune tant scolaire que sociale. Elles visent notamment à rééquilibrer la valeur respective des compétences intellectuelles avec les compétences pratiques, artistiques, sportives et relationnelles.

Cela consiste à prendre en compte toutes les influences maîtrisables ou non, qui concourent au développement et l'épanouissement du jeune. Ces mesures ont pour but de l'aider dans son apprentissage de la vie sociale, dans sa préparation à la vie professionnelle, dans sa capacité à se situer et à envisager sa place dans la société, et à se constituer comme sujet, y compris à travers les mesures de prévention et d'intervention dont il peut faire l'objet notamment dans le cadre du Contrat Local de Sécurité.

Ainsi, l'accompagnement et l'éducation des jeunes s'inscrivent dans une continuité d'actions et dans une multiplicité de lieux : la maison, l'école, le quartier et la ville.

2. Solidarité intergénérationnelle

Face au phénomène généralisé de vieillissement de la population et de l'éclatement des liens sociaux intergénérationnels, la Ville de Hem souhaite développer et mettre en place un certain nombre de mesures visant à atténuer ce dernier. Le principe est de créer des occasions festives et de rencontres multigénérationnelles qui permettent aux habitants de nouer des liens solides de convivialité et d'entraide.

C'est également à travers des mesures visant à maintenir les personnes âgées à domicile dans le cadre de la mise en application de la "Charte de maintien dans la vie sociale des personnes âgées " : atténuer leur isolement et leur dépendance, grâce notamment, à un ensemble d'aménagement de logements adaptés à leur rythme et mode de vie.

Il s'agit également de développer l'offre de services de proximité susceptible de contribuer à ce maintien dans la vie sociale en affirmant l'existence d'un pôle communal spécialisé dans ce domaine. Enfin, il convient de prendre en compte tous les aménagements et améliorations du système de santé en direction de cette catégorie de la population.

L'objectif global programmé est de favoriser les liens de solidarité entre les générations et améliorer particulièrement la prise en compte des besoins et des aspirations des personnes âgées.

3. Education, famille, et citoyenneté

Dans le cadre de l'élaboration du GPH, une réflexion profonde a été menée afin de coordonner les différentes mesures susceptibles d'assurer un accompagnement de qualité pour les enfants et les jeunes avant, pendant, et après les temps scolaires afin de promouvoir leur épanouissement et leur réussite. Il s'agit en fait de l'élaboration et la mise en place du "Contrat Educatif Local". L'objectif est de mieux articuler et équilibrer le temps scolaire et le temps libre afin de promouvoir l'épanouissement et la réussite de tous les jeunes et notamment les plus défavorisés en garantissant l'égal accès aux savoirs, à la culture et aux sports dans toutes leurs dimensions, et en permettant à chacun de découvrir ses talents et de contribuer à sa propre réussite tout en favorisant son apprentissage de la vie sociale.

Parallèlement à cet objectif, une importance capitale est donnée aux parents qui doivent être soutenus dans leur rôle d'autorité et d'éducation. Les évolutions juridiques des trente dernières années qui ont conduit à substituer à la puissance parentale une autorité partagée et l'influence des pratiques éducatives favorisant une plus grande liberté d'expression des adolescents, ont modifié la nature des relations entre chacune de ces composantes. Les rapports d'autorité stricte ont laissé la place à des relations faisant place à l'estime, à la confiance, à la reconnaissance de l'autre. Mais si la famille est capable d'instaurer le dialogue et de gérer cette négociation permanente des droits et obligations de chacun, elle peut aussi être affaiblie dans sa capacité à transmettre un système de valeurs stables dès lors que les parents sont eux-mêmes confrontés aux difficultés d'insertion sociale, professionnelle ou d'intégration. Il s'agit donc, pour les familles qui sont confrontées à ce type de difficultés, d'en consolider la cohésion et de conforter les parents dans leur responsabilité d'autorité et d'éducation. La préservation de l'unité et de la solidarité des familles est indispensable au maintien du maillage social et donc au fonctionnement même de la commune.

Globalement, les différentes mesures ont pour objectif général d'aider les familles à mieux gérer les problèmes de la vie quotidienne, tout autant que de conforter celles fragilisées par leurs difficultés ou leurs échecs, en permettant à toutes de s'impliquer dans la gestion des affaires locales.

Il convient ainsi d'identifier les domaines où la collaboration des différents partenaires (Etat, Conseil Général, Ville, FAS, CAF, etc..) devrait permettre :

- **La détection rapide des difficultés que rencontrent les familles ;**
- **La mobilisation des ressources locales, des acteurs proches et de la population elle-même ;**
- **L'adaptation des pratiques professionnelles et institutionnelles dans l'aide apportée ;**
- **La coordination des financements des dispositifs ;**
- **Une meilleure prise en compte du rôle des parents par les pouvoirs publics.**

Le dispositif des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents doit être particulièrement développé. Il s'agira de mobiliser tous les partenaires déjà impliqués dans le soutien aux parents pour organiser, sur le territoire de la commune, un réseau visible et accessible de structures d'accueil et de soutien aux familles. L'objectif sera d'identifier ces structures (associations de quartiers, « école de parents d'élèves », centres sociaux, services de PMI, lieux d'accueil parents/enfants...) et de renforcer leurs actions auprès des parents.

Au niveau de la petite enfance, le GPH entend développer et harmoniser par la nécessaire coordination des actions, les réponses aux besoins d'accueil des enfants par la diversification des modes de garde (halte-garderies, assistantes maternelles, crèches familiales...), par l'amélioration de la qualité de l'accueil, par l'adaptation du fonctionnement (prise en compte du temps partiel, extension des horaires), par l'amélioration de l'accessibilité (implantation, liens avec les transports, les autres services publics).

4. Prévention de la délinquance

L'objectif est de tenter d'apporter des réponses rapides et concertées à la prévention, au traitement ou aux conséquences de la délinquance. Cela revient à assurer la tranquillité publique, à prévenir et lutter contre la délinquance, et à promouvoir le "droit au quotidien".

La forte revendication exprimée par la population de pouvoir bénéficier d'un cadre de vie tranquille et serein, et vécu comme tel, paraît traduire plus globalement le souhait de relations quotidiennes harmonieuses entre les personnes et les institutions. La notion de tranquillité publique sous-entend la recherche de relations harmonieuses entre les habitants, elle doit prendre en compte aussi bien la protection que l'insertion de chacun.

Le sentiment d'insécurité ressenti par les habitants d'un quartier résulte souvent d'un déficit de gestion urbaine illustré par la dégradation des lieux de vie collectifs, et la faible présence d'adultes dans les espaces publics. En assurant la garantie des libertés individuelles et la cohérence entre tous les dispositifs de prévention mis en place, la médiation sociale peut tenter de résoudre les tensions. La tranquillité publique passe également par la recherche d'une mise en cohérence de tous les dispositifs et interventions destinés à préserver et à lutter contre la délinquance.

Le volet prévention et sécurité du GPH a nécessité au préalable la définition d'un outil commun d'évaluation qui s'articule autour d'une logique commune de projet, en respectant les propres compétences institutionnelles et prérogatives des acteurs impliqués dans le même secteur géographique, et éviter ainsi la juxtaposition des actions. Il s'agit de l'élaboration et de la conclusion du Contrat Local de Sécurité pour la Ville de Hem.

Il est possible dans ce cadre là de distinguer 4 grandes orientations d'action :

1. Sensibilisation des enfants à la connaissance de leurs droits et de leurs devoirs ;
2. Développement de la prévention judiciaire ;
3. Renforcement de la médiation afin de rétablir le dialogue entre les institutions et le public le plus fragilisé ;
4. Développement des services de proximité.

D. Développer l'emploi

1. Insertion sociale et professionnelle

En matière d'insertion, il s'agit de mettre en place un ensemble de mesures d'accompagnement, et de mobilisation de tous les dispositifs de droit commun et des acteurs publics et privés pour œuvrer à l'insertion et au retour à l'emploi des Hémois en difficulté.

Il s'agit, dans un premier temps, de détecter tous les besoins en terme de parcours d'insertion, tant au niveau social (santé, logement, phénomène de dépendances...) qu'au niveau professionnel et économique (formation, mobilité). Dans un second temps, la ville souhaite fédérer et coordonner tous les acteurs publics ou privés agissant dans ce cadre en leur offrant à la fois une instance de concertation et un processus opérationnel partagé. L'objectif est de créer un véritable parcours social et professionnel qui puisse répondre autant que possible au besoin d'accompagnement individualisé de ce public fragilisé par la conjoncture socio-économique.

La ville a pour vocation de faire vivre le réseau qui permettra d'atteindre cet objectif en mettant en place ou en améliorant ses propres outils.

2. Développement économique

Maintenir et préserver le tissu économique et social hémois est une des premières priorités que le GPH entend privilégier.

Face aux mutations des structures productives engendrées par des évolutions technologiques très rapides, et à la montée des exclusions qui en découlent, la Ville de Hem met en chantier plusieurs mesures visant à infléchir le cours de ces évolutions (à son échelle). Il s'agit de promouvoir les potentialités de la ville et intensifier les efforts d'attraction de nouvelles entreprises sur son territoire. Son rôle se situe dans sa capacité à mobiliser les acteurs, à les fédérer autour de projets communs, à penser le devenir des activités qui composent son tissu économique, à aider les créateurs d'activités à saisir de nouvelles opportunités, et à constituer un environnement favorable au développement des entreprises sur son territoire.

Cette action doit s'envisager avec la reconnaissance de l'entreprise en tant qu'acteur incontournable de la vie de la cité, à la fois de par ses capacités à modifier son espace environnant mais également de par sa vocation à mobiliser les ressources humaines locales.

Dans ce cadre, il est nécessaire de diminuer le risque socio-économique par la diversification de l'offre d'emploi et des métiers, ceci en accompagnement du développement de nouvelles formes d'activités (NTIC, nouveaux services à la personne). Il convient également de veiller à développer une activité de proximité, créatrice d'emplois et qui renforce le lien social. Enfin, il devient indispensable d'établir ou de rétablir le partenariat entre les acteurs économiques privés et les acteurs sociaux et/ou institutionnels (Associations, Education Nationale, Collectivités Publiques, Population...).

E. Coordination des actions dans la cohérence et le partenariat.

1. Synergie intercommunale

A travers les différentes préconisations et choix arrêtés en matière d'aménagement et de requalification de son territoire, la Ville de Hem table beaucoup sur la dynamique engendrée par l'implication des territoires voisins dans la mise en œuvre et le succès d'une partie de ses projets, ce qui illustre un vrai retour de la dimension territoriale dans l'approche de la planification décentralisée.

Celle-ci se fonde sur une intercommunalité librement consentie, intercommunalité par essence évolutive et fonction des priorités que les partenaires locaux souhaitent traiter. La Ville entend impulser dans ce sens une dynamique de projets capable de compenser les insuffisances en matière de ressources et d'ingénierie des différents partenaires par la mise en place de réseaux de partenariat et de concertation intercommunale.

2. Contrôle & évaluation

Afin de mesurer en permanence les différents stades d'évolution des étapes de réalisation des actions issues de la mise en œuvre du GPH, il est nécessaire de mettre en place un système de suivi et d'évaluation. Ce système doit comprendre le diagnostic, le programme détaillé des interventions, la description des actions, la recherche des financements complémentaires et le mode de pilotage. Ce programme aura pour vocation à s'adapter en fonction des besoins et des évolutions constatés localement. Il devra être géré par un comité de pilotage restreint.

La mise en place de moyens de suivi sera un outil indispensable pour en assurer l'évolution et enrichir le contenu d'année en année. Celle-ci devra instituer des réunions obligatoires et régulières entre différents acteurs et décideurs locaux pour faire le point sur les progressions constatées dans les différentes réalisations programmées, et pouvoir ainsi en cas de nécessité, procéder à des réajustements ou à des réorientations en temps utiles. Ceci peut amener à revoir ou à adapter l'organisation interne et générale des structures municipales aux enjeux et finalités du GPH.

Chapitre II : Présentation des actions

Les actions fondamentales que souhaite mener la Ville de Hem dans les prochaines années, prennent naissance à partir des quinze thématiques qui ont été développées précédemment. Chacune de ces actions comprend plusieurs de ces thématiques tout en tentant de répondre à deux problématiques majeures exprimées par les Hémois lors des phases préalables de concertation : comment concevoir une perspective de développement social durable ? Comment penser l'aménagement urbain ?

A. Inscrire la ville dans une perspective de développement social durable.

1. Création d'instances de coordination des projets de la Ville avec ses différents partenaires :

La participation des habitants traduit la volonté d'associer la population à l'action municipale et vise à encourager l'exercice de la citoyenneté locale et de la démocratie participative. Cette participation emprunte différentes formes :

- Par l'information et l'analyse de situations : diagnostics, priorités et stratégies d'action
- Par des procédures de consultation et de concertation
- Par l'implication des habitants dans la prise de décision

La participation relève d'une démarche pragmatique ; elle constitue une condition de réussite d'un projet, car chaque action sous-jacente gagne en visibilité, en efficacité et en pérennité. Ainsi, la participation constitue une source d'informations ainsi qu'un formidable levier d'action. Elle contribue à la qualité des diagnostics, améliore l'adéquation des projets aux besoins, mobilise des "acteurs-ressources", favorise une appropriation des équipements et du bâti, renforce la proximité avec les citoyens et suscite de nombreuses innovations. Pour illustrer cette dynamique participative, la Ville souhaite procéder à la création d'instances de coordination des différents projets de la ville avec ses différents partenaires. Le but est d'harmoniser et de coordonner leur mise en œuvre avec les acteurs du terrain et les financeurs avec un fonds de participation et mise à disposition annuelle permettant la réalisation d'actions dans différents domaines culturels, sportifs, et éducatifs, sous la responsabilité de vrais professionnels dans leurs domaines respectifs.

2. Fédérer les différentes animations et activités commerciales de la ville

L'objectif est d'accompagner les différents commerçants de la ville dans leurs actions d'animation à travers les différents quartiers de la ville et en dehors de la ville afin de valoriser et redynamiser l'image de la ville, et encourager de même l'implantation de nouvelles enseignes de commerce au cœur de la ville (future place publique) ou aux cœurs de quartier, comme à la Blanchisserie, au Mail Dunant prolongé vers Saint-André, site Meillassoux-Mulaton, rue des Ecoles/rue de la Lionderie/Blaise Pascal ou dans d'autres sites à conforter.

Cette valorisation comprend nécessairement le développement des structures associatives de commerçants susceptibles de relayer l'action publique de la ville dans le cadre d'une instance de conciliation et de coordination. Ce travail doit être accompli dans la logique du schéma de développement commercial initié par Lille Métropole Communauté Urbaine, qui a reconnu la ville comme point d'appui commercial. Cette logique s'appuie sur une démarche à long terme, ponctuée par des objectifs quantitatifs et qualitatifs de dynamisation et de développement des cœurs de ville et des cœurs de quartier. Dans ce cadre, ces objectifs doivent être coordonnés avec l'action des acteurs sociaux telles que les associations de quartier.

3. Valorisation du patrimoine culturel et historique

Hémois

L'objectif programmé est de cultiver les racines historiques et patrimoniales de la commune afin de valoriser et de renforcer son identité. Il s'agit de restaurer les éléments bâtis et non bâtis qui retracent son histoire urbaine initiale et son expansion.

Ce sont :

- Les bâtiments d'architecture ancienne
- Les fermes et domaines agricoles
- Les sentiers traditionnels reliant la ville aux autres territoires
- Les friches industrielles qui sont la mémoire des anciennes activités industrielles notamment de textile et de teinturerie.

Leur mise en valeur, leur restitution historique, leur reconversion possible constituent autant de jalons, de repères aptes à maintenir et à raviver le patrimoine historique de la commune, contribuant ainsi de manière transversale au maintien d'un climat et d'un cadre de vie convivial, et d'une image urbaine partagée. Cette image partagée est le corollaire de la connaissance de l'histoire de la ville et du respect de son modèle de développement. Ces deux éléments sont les bases d'une démarche active de construction de l'avenir qui peut intégrer dans un sentiment de fierté, un esprit d'appartenance à une même communauté inscrite dans le temps et qui n'exclut aucun de ses habitants.

Il convient dans cette optique, de travailler :

- Les fêtes et traditions des quartiers
- Le devoir de mémoire dû aux anciens combattants.

4. Renouvellement continu de l'offre d'animations

Proposer des activités d'animation sans cesse renouvelées est un pari que la Ville se donne les moyens de réaliser à travers la mise en réseau de l'offre festive de toute la commune, et afin de réunir les meilleures conditions de convivialité possible sur le territoire de la commune. Pour y parvenir, la ville élabore ces différents moments festifs en partenariat avec le tissu associatif local, selon soit une périodicité programmée d'avance, soit en fonction des opportunités et propositions des différents partenaires dans le cadre précis du projet culturel et d'animation de la ville.

Cette offre doit s'appuyer sur les éléments forts de la programmation annuelle municipale comprenant, par exemple, les Fêtes de Hem avec sa braderie, le semi-marathon Oxyg'Hem, les manifestations musicales liées à l'Ecole Municipale de Musique. Dans ce cadre, on doit également renforcer cette offre par l'intégration des écoles de disciplines artistiques ou sportives. Sur la base d'un partenariat fort, il faut renforcer la notion « recherche de l'excellence » par la confrontation amicale sous la forme de challenges.

Enfin, il s'agit d'aménager ou de rénover les lieux de rassemblement et de convivialité à la fois de chaque quartier et également au niveau du site central. Chaque cœur de ville/de quartier deviendra ainsi un « cœur de fête ».

5. Mise en œuvre du projet Hem Ville Numérique

L'objectif programmé est l'amélioration de l'accessibilité des services publics pour les Hémois en s'appuyant sur les formidables prouesses des nouvelles technologies de l'information et de la communication, grâce à Internet,² notamment avec la création de sites d'information, et la mise en réseau de l'ensemble des sites informatiques des écoles, avec la création de plusieurs centres de formation dédiés aux NTIC, les Cybercentres. Afin de réaliser un réseau efficient, il convient de situer ces centres dans les cœurs de quartier, en constituant ainsi un des éléments d'animation à proximité immédiate des habitants.

Cet effort devra se poursuivre avec la mise en place d'une politique ambitieuse d'encouragement d'équipement informatique de la population, destiné à créer à terme un « intranet » communal complet et opérant dans toute la ville et pour tous les domaines de la vie quotidienne. Cet aspect matériel se renforcera par l'accent mis sur la formation de tous les publics habitant la ville.

6. Développer et favoriser l'accès aux pratiques sportives et de loisirs pour tous les Hémois.

Le but est d'offrir aux Hémois quelles que soient leurs conditions sociales, des occasions d'épanouissement personnel, de convivialité et de loisirs. Cet objectif se concrétise grâce notamment à la création d'écoles de disciplines de sport ou de culture à l'instar de l'Ecole Municipale de Musique ou de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques.

Ces centres de discipline doivent ainsi relayer le renouvellement continu de l'animation dans la ville en renforçant le besoin de « faire ensemble » dans une optique de convivialité. Un esprit de coordination doit animer l'ensemble des acteurs directs et indirects de cette démarche : milieu scolaire/milieu sportif ou culturel. On renforcera ainsi la connaissance réciproque de disciplines entre elles et avec les autres partenaires. Développer le goût pour la pratique sportive ou artistique doit se prolonger par la mise en place d'un accompagnement « professionnel » pour les adhérents présentant un fort potentiel pour offrir les conditions optimales à nos jeunes ou à nos adultes. Afin de n'écartier personne de l'offre, on peut compléter cet accompagnement par un effort particulier en matière de complément de financement aux catégories de la population les plus démunies.

Sur le plan matériel, il s'agit de valoriser et de sécuriser les sites existants sur la base d'une spécialisation partielle et d'engager une action déterminée à la réalisation des équipements nécessaires.

7. Instaurer et maintenir un climat de sécurité

L'élaboration et la mise en œuvre du *Contrat Local de Sécurité* a pour objectif d'endiguer les phénomènes de violence urbaine et d'incivilité et maintenir un climat de sécurité. Différentes actions sont programmées pour y arriver :

- Agir en partenariat avec les différents acteurs concernés en développant la logique de projet.
- Développer des outils et des pistes de réflexion pour mieux prévenir et traiter la délinquance
- Apporter des réponses locales aux problèmes de toxicomanies et aux troubles psychiatriques
- Développer la présence institutionnelle : rassurer par la présence, la visibilité et la proximité.
- Sécuriser l'environnement urbain.

8. Création d'une mission locale pour mieux accompagner les jeunes dans leurs projets d'insertion

La mission locale offre aux jeunes de moins de 26 ans, en difficulté :

- Un accueil et une information de proximité personnalisés
- Un suivi et un accompagnement individualisé dans la construction d'un parcours d'insertion professionnelle et sociale
- Une approche de l'ensemble des problèmes qui se posent à lui : emploi, formation, mais aussi logement, santé, loisirs, citoyenneté ;

Pour cela, la mission locale mobilise sur son territoire les acteurs de l'insertion. Ensemble et avec les jeunes, ils élaborent et mettent en œuvre des réponses adaptées aux demandes.

La création de cette mission locale dans le sud-est du bassin de l'emploi permettrait d'acquiescer une reconnaissance accrue dans l'éventualité d'un rapprochement des communes suivantes : Hem et les communes conventionnées avec le CMAIO (Forest-sur-Marque, Lannoy, Lys-lez-Lannoy, Sailly-lez-Lannoy, Toufflers) et Wasquehal, Croix, et éventuellement Wattrelos et/ou Leers si elles souhaitaient y adhérer.

Le public résidant sur le territoire de cette future structure serait plus de 132000 habitants, et en ferait une des structures les plus importantes du Versant Nord Est devant Roubaix (98000) et derrière Tourcoing-Vallée de la Lys (186000). Par conséquent, un rééquilibrage des financements publics s'effectuerait en direction de nos communes. De plus, le rayonnement de cette mission locale interpellerait

forcément l'intérêt des entreprises régionales mais aussi le positionnement des projets pilotes au sein de ces mêmes communes. De ce fait, les services offerts au public liés à l'emploi, à la formation et à l'insertion seraient accrus.

9. Création d'une plate-forme dédiée à l'accueil et au soutien du tissu économique hémois.

Devant l'intérêt stratégique que représente l'implantation d'entreprises dans une commune, la nécessité vitale de disposer d'une structure d'accueil, d'orientation et de conseil aux entreprises se pose avec acuité. Son rôle stratégique est d'identifier et de répondre rapidement aux besoins des entreprises en terme :

- de disponibilités foncières
- d'aménagement urbain adapté
- d'emploi et d'essaimage de projets localisés sur la commune
- de coordination avec les acteurs locaux associatifs, institutionnels ou scolaires.

Cette structure peut également reprendre le dispositif du Comité Local d'Aide aux Projets destiné à apporter, outre une aide financière, un conseil personnalisé à la création d'entreprise dans le cadre d'une réduction de la fragilité initiale des jeunes structures économiques. Il convient également de renforcer les capacités d'expertise de ce dispositif et de renforcer les capacités de parrainage entre entreprises reconnues et jeunes créateurs.

10. Favoriser les initiatives d'insertion

Les démarches d'insertion doivent être encouragées dans le cadre de services non encore satisfaits mais répondant à un besoin lié à l'intérêt général. Dans ce cadre, il s'agit de favoriser les structures agissant dans le cadre de l'amélioration de l'environnement urbain. Peuvent être ainsi renforcées, les actions de propreté urbaine (nettoyage des voiries, lutte contre les tags). Cette démarche s'inscrit dans la prise en compte de l'utilité sociale et donc de l'épanouissement personnel des publics en parcours d'insertion. De même, peuvent être envisagées les actions complémentaires d'insertion dans le domaine culturel ou sportif, dans l'optique d'une valorisation des ressources locales (théâtre, musique, disciplines sportives individuelles ou collectives).

11. Promouvoir et soutenir l'épanouissement des enfants et des jeunes hors temps scolaires

Le Contrat Educatif Local a pour but de favoriser l'accès de tous les enfants à la diversité des connaissances, des lieux de savoir et de pratique, tout en respectant la diversité des rythmes de vie et d'apprentissage.

La mise en place de ce contrat vise à assurer une meilleure continuité entre les enseignements de l'école et du collège et les activités proposées dans les structures périscolaires, une complémentarité mieux affirmée dans la diversité et une collaboration organisée entre les différents partenaires dans le respect de leurs prérogatives.

Les activités proposées aux enfants et aux jeunes visent en particulier, à compenser les inégalités qui subsistent encore dans l'accès à la culture et au savoir et qui se creusent souvent pendant le temps où ils ne sont pris en charge ni par l'école, ni par leur famille. Ces activités, dont la conception et l'organisation relèvent des partenaires locaux doivent respecter quelques principes et préalables essentiels :

- **éviter la dispersion dans les actions**
- **Vérifier la qualité des intervenants**
- **Encourager l'implication et les propositions des enfants et des jeunes**
- **Associer étroitement les parents**

12. Renforcer le partenariat avec les structures associatives

Dans ce cadre, il s'agit d'établir le système de conventionnement par objectif comme le mode habituel des relations avec les associations les plus importantes, notamment celles fortement impliquées dans les actions d'utilité générale. Cette contractualisation vise à faire partager à ces acteurs, le souci de la Ville d'inscrire ces actions dans une démarche de projet quantitativement et qualitativement étalonné. Elle participe également de la nécessité d'assurer un financement pérenne à des actions d'intérêt général répondant à la logique de futures conventions liant la Ville aux autres collectivités publiques : contrat d'agglomération et convention territoriale.

13. Mise en place d'une structure de coordination et de suivi de l'ensemble des projets programmés : Equipe MOUS.

Issue des structures de la Politique et Contrat de Ville, cette structure, sous l'impulsion de la municipalité, sera chargée du pilotage et du suivi de la réalisation des différentes actions proposées, élaborées et arrêtées dans le cadre de la mise en œuvre du Grand Projet Hémois. Elle devra, selon les circonstances, procéder aux ajustements et réorientations nécessaires à la réussite du projet.

B. Penser l'aménagement urbain de manière différente

1. Le désenclavement de la ville

L'objectif affiché est de permettre à la commune de s'ouvrir plus sur les autres territoires avoisinants. Le renforcement de son accessibilité pourra être obtenu par la réalisation d'un maillage routier de desserte et de contournement de l'agglomération afin de confirmer le rôle des carrefours nord-sud et est-ouest, et pour éviter à la ville de ne demeurer qu'un point de passage.

Tout d'abord, entre l'antenne sud et la RD 700 à hauteur du carrefour du Recueil à Villeneuve d'Ascq, créer un véritable périphérique de la Ville de Hem et supprimer ainsi le trafic de transit notamment de camions à travers la ville. Ensuite créer un véritable boulevard circulaire urbain reliant l'ensemble des quartiers et permettant le brassage et la mixité des populations. Ceci sera accompagné de la création d'un axe « antenne sud/rue Jules Guesde » débutant d'un accès à créer sur la RD 700, à la limite nord du Parc d'activités des 4 vents, et aboutissant au site de l'ancienne blanchisserie. Cet axe permet d'assurer la jonction nord de l'Avenue A. Pinay avec le reste du réseau viaire. Il permet également d'appuyer la mise en réseau du secteur rue des Trois Fermes/Avenue Laënnec sur les itinéraires structurants départementaux.

A. L'aménagement du périphérique de l'antenne sud peut se faire à travers :

- La jonction entre la RD6 et la RD 700 sur la commune de Villeneuve d'Ascq dans les deux sens ;

- La transformation de la voie expresse entre la rue de Croix (le petit parc) et l'entrée de Roubaix en boulevard urbain plus convivial et moins « autoroutier ».

B. Le maillage de la ville par la réalisation de liaisons entre les quartiers à travers la requalification des voiries historiques :

Les rues J.Guesde, Général Leclerc, des Ecoles, Dr. Coubronne, J. Jaurès ; le Boulevard du Général de Gaulle ; les carrefours J. Jaurès/rue des Ecoles, Lionderie/rue des Ecoles.

C. Mise en place d'une continuité de cheminements vers la partie urbanisée de la commune et des villes mitoyennes :

- Des interventions de requalification des espaces publics de la Vallée, la réalisation d'une place publique majeure sur le site en mutation de la Blanchisserie, avec une refonte complète de l'espace entre les voies ferrées et les espaces industriels "Stein" ;
- Des interventions linéaires le long d'espaces publics restaurés : le Boulevard urbain du quartier de Beaumont (ex RD 6 déviée), Avenue Laënnec ;
- La mise en réseau de l'ensemble Avenue Laënnec/rue Briet avec le carrefour de l'Avenue Motte et des Boulevards Delory et de Gaulle ainsi que l'ensemble Delory/Avenue Gorghemetz/avenue de la Marne permettant aux habitants d'accéder aux entrées de ville de Roubaix et de Hem.

D. L'aménagement des couronnes des grands boulevards et des liens avec le périphérique de l'antenne sud par :

- Traitement de l'espace public et de la traversée RD6 ;

- Aménagement de l'avenue Laënnec (rue des Trois Fermes) par la création de voirie qualifiante ;
- L'aménagement des avenues Antoine Pinay & Général de Gaulle, et du boulevard Clemenceau ;
- Création de deux axes urbains pour relier l'ensemble.

E. Aménagement des entrées de ville :

Leur franchissement détermine souvent l'image que l'on se fait d'une ville. Pour permettre une meilleure perception de ces espaces, l'accent devra être mis en priorité sur la maîtrise de l'affichage, le développement de la végétation, la conception d'un mobilier urbain adapté, l'intégration paysagère et architecturale des bâtiments et des voies de circulation.

1. Une entrée située sur l'Antenne Sud à sa jonction avec le nouvel axe menant à la Blanchisserie. Elle constitue une véritable entrée de ville qualifiante pour désenclaver le secteur nord de la ville.
2. L'entrée rond-point RD 952/RD 700/Avenue A. Pinay constitue un véritable accès au secteur sud de la commune ainsi qu'au Parc d'activités des 4 Vents. Sa reconnaissance en tant qu'entrée de ville doit s'accompagner de la mise en valeur du bassin de tamponnement du Parc d'Activités dans le cadre de sa meilleure intégration environnementale.
3. L'entrée au niveau du quartier de Hempempont parcouru par la rue de Croix : cette action est indissociable de la requalification d'une partie de la route expresse RD 6 du giratoire jusqu'au carrefour De Gaulle/Clemenceau en boulevard d'entrée de ville. Elle comprend la mise en valeur de la chapelle Sainte-Thérèse et le réaménagement complet du carrefour rue de Croix/rue du

général Leclerc avec le retraitement de la friche industrielle par la réinstallation d'activités commerciales et de services, voire de logements.

4. Entrée du côté Lannoy/Lys-Lez-Lannoy par la requalification des friches industrielles situées rue de la Lèverie, en parallèle aux chemins piétonniers prévus par le Département. Elle vise à une meilleure accessibilité du site industriel existant à proximité (ALSTOM Energie Système), susceptible de lui assurer une pérennité.

5. Entrée rond-point de l'avenue Motte/avenue Ch. de Gaulle avec la création d'un véritable axe venant du quartier Trois Baudets et Hauts Champs, rue Briet et avenue Laënnec. Cette dernière connaîtra un changement d'appellation afin de redonner une nouvelle image à son quartier.

2. Aménagement d'un cœur de ville proche du cœur historique avec des cœurs de quartier

S'inscrivant dans la lignée des recommandations et des orientations stratégiques élaborées dans le schéma de développement et d'urbanisme commercial de Lille Métropole, il est indispensable de souligner l'importance que revêt le développement des centres urbains, véritables cœurs des villes, dans le rayonnement d'un territoire.

Manquant cruellement d'un centre ville, où la population des différents quartiers puisse se retrouver et se reconnaître, la Ville de Hem présente des caractéristiques urbaines très différentes des autres villes à taille identique. Une comparaison synthétique avec d'autres villes permet rapidement d'identifier les différences sensibles, en particulier celles concernant l'occupation des sols et le rapport entre espaces publics et privés. Le centre ancien de la ville n'a fait l'objet d'aucune restructuration ni qualification majeure malgré l'extension de la commune. Il a gardé sa configuration rurale, se contentant de subir les désagréments dus à l'augmentation de la circulation urbaine.

Espace structurant par excellence, le centre ville contribue à la reconnaissance et à l'entretien du patrimoine identitaire de chaque commune. Sa valorisation doit s'appuyer sur des stratégies ambitieuses de développement dont le commerce de proximité représente, avec les Services Publics et les lieux de rassemblement, un des atouts de sa réussite.

Conscient du rôle que joue le commerce comme vecteur clé du fonctionnement urbain en tant que source d'animation, de renouvellement, de lien social, et de vie urbaine en général, il est primordial d'impulser une nouvelle politique foncière et une nouvelle dynamique commerciale redonnant une vivacité au centre Ville de Hem.

Celle-ci doit déboucher sur la mise en place d'un certain nombre de mesures qui peut encourager l'implantation de nouvelles structures commerciales de proximité dans une ville qui connaît une densité insuffisante en matière de maillage commercial de proximité. Ces mesures doivent garantir une meilleure accessibilité (partage de la rue entre l'automobile et le piéton, valorisation des possibilités d'accès en transport en commun) et une meilleure qualité urbaine (espace public, éclairage, vitrines, propreté, sécurité).

L'ensemble doit s'appuyer sur l'implantation d'un nouvel espace public véritable catalyseur et animateur de la vie quotidienne des Hémois, illustré par de nouveaux bâtiments de services municipaux centraux, ainsi qu'une salle des fêtes correspondant à l'importance démographique de la commune. Ces bâtiments deviennent fondamentaux dans la lisibilité du système urbain, et assurent des critères de convivialité et d'appartenance à une ville, de même qu'ils émettent des signes de qualité et de renouveau de l'image urbaine.

Les nouvelles structures de commerce de proximité et de services publics sont appelés à jouer un rôle d'appui à côté des centralités métropolitaines, et à remplir ainsi une fonction de centralité intermédiaire dans le paysage métropolitain. Elles sont un indicateur pertinent de la qualité et du cadre de vie. Elles contribuent à l'image, à l'attractivité et à la séduction que peut exercer un centre urbain.

Dans le même ordre d'idées, les cœurs de quartier sont appelés à jouer le même rôle que le cœur de ville, mais à l'échelle infracommunale. Lieux de convivialité assurant la lisibilité urbaine et le lien social, ils contribuent à assurer une fonction de rassemblement de tous les habitants grâce à la présence des maisons de quartier. L'existence de commerces de proximité et d'activités artisanales vise à introduire une notion d'utilité économique et professionnelle, apte à dépasser la simple fonction « habitat » des quartiers de Hem.

De même, la présence de services publics spécialisés dans chacun des quartiers, accentue les déplacements intracommunaux qui dépassent la limite stricte de chaque quartier. Ainsi un pôle coordination petite enfance peut être envisagé à Beaumont, le pôle jeunesse sur le site de la Blanchisserie, l'insertion sociale et professionnelle sur le site Saint André dans le quartier Trois Fermes/Hauts Champs/Longchamp. De plus, la localisation de disciplines sportives participe au même objectif : la gymnastique sur le site Blaise Pascal/Marie Curie, les arts martiaux sur le site de la Blanchisserie, le football sur le site Lionderie/Hidalgo.

3. Réhabilitation et restructuration du site Lionderie - Hidalgo avec répartition et spécialisation des autres sites sportifs.

Le stade Hidalgo et la plaine de jeu de la Lionderie sont enclavés entre le quartier des Trois Baudets et le quartier de la Lionderie.

- La plaine de jeu est mal située et ne répond pas ou plus aux attentes des jeunes qui s'y retrouvent uniquement en raison de l'absence d'un lieu spécifique d'accueil, ce qui peut provoquer parfois certains actes de malveillance.
- Le complexe sportif est un lieu pour la pratique du football en association et un lieu privilégié pour les élèves des établissements scolaires attendant au stade, pour permettre la pratique de différentes activités physiques et sportives.

Sur la commune de Hem, il existe comme dans beaucoup d'autres villes, une multiplication des associations sportives de football : 7 associations représentant 594 licenciés et 31 équipes. La politique de la Ville de Hem est désormais, de concentrer l'ensemble des moyens et des aides, plutôt que de saupoudrer plusieurs associations offrant la même prestation. Ainsi, un travail de rapprochement des différentes associations a démarré pour une meilleure cohérence dans les offres de pratiques sportives à Hem. Néanmoins, pour mener un chantier de cette envergure, la Ville doit s'engager dans une politique volontariste pour le développement du football à tous les niveaux : la masse, le loisir, le football comme moyen d'insertion ou de réinsertion sociale, le football

d'entreprise, et par la création d'une équipe de haut niveau comme fer de lance du football à Hem. Cette politique aura donc pour objectifs de :

- Concentrer les moyens auprès d'une "**Fédération**" qui regroupera les associations volontaires ;
- Construire une "Maison du Football" qui permettra de regrouper les dirigeants, bénévoles et joueurs ; cette maison qui restera propriété de la ville deviendra également un lieu de vie et d'animation des quartiers avec une présence quasi-permanente. Elle disposera outre des vestiaires, sanitaires et autres annexes sportives, d'une salle de réunion/club house qui sera avant tout un lieu de rencontre pour les acteurs de foot mais également pour les jeunes du quartier qui s'intéressent de près ou de loin à ce sport. Par ailleurs, cette salle pourra être utilisée pour des réunions de quartiers ;

En outre, cette maison du football pourra également servir de préfiguration à la localisation de certains services du district de la Fédération Française de Football qui pourra également utiliser l'équipement.

- Recruter un agent emploi jeune qui aura pour principales missions l'animation et la gestion du site.

Les objectifs et le contenu de ce projet sont les suivants :

1. Développement sur le site d'accès aux services publics sportifs par la création d'animations sportives municipales et notamment une école municipale du Foot.
2. Construction d'une maison du Football qui constituera l'accès principal au site.
3. Valorisation de l'aménagement urbain et paysager de la rue de la Lionderie et de son quartier par un véritable traitement paysager et de l'entrée du complexe.

4. Rénovation des installations actuelles : rénovation et mise aux nouvelles normes de la Fédération Française de Football des terrains et de la tribune actuelle, accompagnée de la transformation du terrain annexe en un véritable terrain d'entraînement (construction d'un terrain synthétique afin d'offrir des conditions de pratiques optimales pour les entraînements et les compétitions).
5. Construction à proximité, d'une maison de quartier pour la population et plus particulièrement pour les jeunes. Celle-ci aurait pour finalité l'accueil et l'animation, autre que sportive de la population de la Lionderie. Cette maison serait animée par un ou plusieurs emplois jeunes recrutés par la ville. Les publics concernés sont les suivants :
 - Les utilisateurs actuels du complexe sportif ;
 - Les usagers de la future "Fédération des clubs de football » ;
 - Les scolaires ;
 - Les jeunes du quartier et ceux issus des autres quartiers de la commune.

A l'issue de ce vaste chantier, le complexe "Lionderie-Hidalgo" sera un formidable pôle sportif. Il regroupera, en effet, dans sa périphérie le complexe de tennis des Trois Baudets, la salle polyvalente Emile Delcourt et la salle de tennis de table René Cruyppenninck. La Ville de Hem disposera ainsi d'un véritable potentiel de développement sportif et de loisirs.

4. Réalisation de la Maison des services publics sur le site Saint André, et aménagement du prolongement du Mail Dunant avec Saint André (patrimoine locatif en concertation avec le bailleur Logicil)

Les habitants des quartiers des Hauts Champs, Longchamp, Trois Fermes, Trois Baudets, et Lionderie n'accèdent que très difficilement aux services publics en général. Certes des permanences existent (sur la commune, mais la plupart sont situées soit dans le centre ville, soit à Roubaix), mais il n'en reste pas moins que les différentes institutions sont souvent mal repérées de par leur éloignement géographique et de ce fait pas ou peu connues des usagers potentiels. La ville doit donc faire face à ce problème d'inégalité entre citoyens et territoires et aux effets déstructurants de ce sous équipement.

Mais aussi, l'urgence des efforts à faire au niveau de la reconquête du territoire se fait de plus en plus sentir : pour illustration, l'avenue Laënnec demeure un point sensible en terme de délinquance sur la commune.

Il semble ainsi nécessaire de coordonner les actions et de travailler autrement sur ces thématiques :

- * Permettre une meilleure perception du rôle des institutions offrant des services de proximité ;
- * Seule une occupation légitime et durable du territoire par le renforcement des flux doit permettre de limiter l'insécurité ;

La construction d'une maison des services publics sur la place Saint André située à l'extrémité de l'avenue Laënnec, devrait être accompagnée d'un réaménagement global sur toute l'avenue par la mise en place d'une véritable voie de traversée du quartier. Ces nouveaux équipements contribueront à désenclaver le quartier.

La construction de cette maison des services publics permettra la réalisation de trois objectifs majeurs :

1. La création d'un lieu orienté vers l'insertion sociale et professionnelle véritable plate forme de coordination de l'ensemble des services publics agissant dans ce domaine. Dans ce cadre, la ville promeut actuellement la création d'une Mission Locale pour l'Emploi des jeunes à vocation intercommunale. Cette structure aura pour vocation d'être le pilote de cette maison.
2. Une meilleure connaissance des institutions (ANPE, ASSEDIC, CPAM) permettra de "rapprocher" les services publics des habitants et de créer une proximité de fait. Il serait intéressant de compléter les services existants en privilégiant leur accessibilité et leur collaboration mutuelle en réseau afin de raccourcir les délais d'attente des prestations par un traitement plus rapide des demandes. On peut, dans ce cadre, s'intéresser aux expériences de EDF/GDF, de la Société des Eaux du Nord et prévoir leur intégration dans la Maison des Services Publics.
3. Il est urgent de sécuriser l'environnement urbain sur les lieux sensibles repérés. La lutte contre le trafic de stupéfiants et la reconquête du territoire de l'avenue Laënnec doit être une priorité pour chacun des acteurs. L'aménagement de cette avenue en une véritable voie de traversée du quartier devrait contribuer, à travers l'augmentation des flux de passage, à une surveillance naturelle plus importante et dissuasive pour la délinquance. A terme, les aménagements de cette avenue devraient contribuer à rendre le quartier aux habitants de façon légitime et le transformer ainsi en un véritable lieu de vie et d'échange.

5. Réhabilitation et restructuration du site Blaise Pascal/Marie Curie (avec logements et commerces).

Vecteur potentiel d'émancipation sociale, le site B. Pascal est appelé à jouer un rôle de pilier dans le cadre du Grand Projet Hémois. Son réaménagement sera l'occasion d'offrir aux Hémois un espace de convivialité et de loisirs de qualité. Il participera ainsi à la cohérence et à la lisibilité du nouvel espace urbain programmé, dont la rehabilitation de l'avenue Laënnec est le vecteur directeur.

Plusieurs études d'urbanisme ont permis de diagnostiquer la situation actuelle du site. Il en ressort que ce dernier n'est plus apte de par sa structure architecturale vétuste, son emplacement mal défini, sa spécificité en terme de types de pratiques sportives inadéquates, et son déficit chronique en matière d'équipement et de normes de sécurité, à offrir les services attendus d'un tel établissement. Sa reconfiguration architecturale et sportive ainsi que sa mise aux normes sécuritaires sont à revoir afin de l'adapter aux besoins des utilisateurs.

Le projet de réaménagement du site constitue un des trois axes de la stratégie municipale de revalorisation des territoires connus pour leurs problèmes sociaux. Sa mise en œuvre appellera l'adhésion de l'ensemble des acteurs concernés et plus particulièrement les habitants et les associations des différents quartiers. L'objectif est d'offrir un espace convivial de détente et de loisirs de qualité pour les établissements scolaires, les centres sociaux et le club de gymnastique comprenant :

1. Une salle de sport polyvalente avec en annexe, un espace dédié à l'entraînement en gymnastique, par la mise en place des ancrages permettant l'organisation de compétition.
2. Un terrain de tennis en externe
3. La mise en place d'annexes : Club House, vestiaires, locaux de rangement
4. Réaménagement d'un nouveau restaurant scolaire répondant aux normes sanitaires
5. Retraitement des aires de stationnement

6. Un logement de fonction pour le concierge
7. Une Maison de quartier apte à accueillir les réunions d'habitants et qui s'articulera avec des locaux pour les associations fréquentant le site (sportives, éducatives, culturelles).

6. Restructuration du quartier des Trois Baudets.

Devant le manque de lisibilité de son environnement, le quartier des Trois Baudets manque cruellement de repères géographiques et urbains nécessaires à son développement. Pour y faire face plusieurs aménagements ont été prévus à travers notamment :

- La requalification des voiries
- La mise en valeur de son homogénéité architecturale par une réhabilitation complète de la structure des logements et habitats.

Le maillage complet des voies de communication afin de mieux le relier au reste de la ville, et améliorer ainsi son accessibilité

De plus, il convient de renforcer le lien social en partenariat avec le Centre Social existant en prévoyant l'installation d'une maison de jeunes et d'une maison de quartier. La maison de jeunes sera la pierre angulaire d'un dispositif d'animation du public « adolescents » en manque de lieu d'accueil dans le secteur.

7. Aménagement Centre Ville

En lien avec le foyer historique de la Ville, ce cœur de ville doit contribuer à rassembler les Hémois, physiquement et également moralement, autour d'un concept de centralité urbaine. Identifiable et reconnu à l'extérieur, il s'agit de compléter certains éléments forts de l'architecture urbaine, église, cimetière, ancienne mairie transformée en Ecole de Musique, Résidence de la Marque, par d'autres ensembles qui renforceront ce caractère urbain tout en diminuant les effets de rupture.

Ainsi, l'implantation des services municipaux généraux à proximité des ateliers communaux permet d'envisager une efficacité accrue du service public.

De même, la relocalisation d'un espace d'accueil des manifestations de grande capacité, valorise la ville dans son environnement métropolitain. L'ensemble de ces éléments s'articule autour d'une place publique, fortement identifiée et entretenant un lien physique avec la Place de la République située autour de l'église originelle. Passé historique et futur maîtrisé se rejoignent ainsi dans un lieu et dans un espace unique, rejetant fermement la dichotomie actuelle.

En outre, une liaison sera à envisager par l'urbanisation de ce secteur entre centre ancien et quartier d'habitat individuel plus récent, le secteur de la Vallée. Cette urbanisation contribuera à relier le secteur urbain au secteur économique des 4 vents dans une harmonisation agréable, en raison de l'utilisation du bassin de tamponnement de ce parc d'activités et sa transformation en secteur paysager et de loisirs.

La Résidence de la Marque préfigure la création dans ce secteur d'un pôle « Séniors » offrant tous les services dans le cadre de la mise en œuvre de la « Charte de Maintien dans la Vie Sociale des personnes âgées » : repas à domicile, aide ménagère, lieu d'accueil et d'écoute.

8. Restructuration du quartier de Beaumont

Ce quartier, coupé du reste de la ville, de par l'effet de la route expresse RD 6 déviée, doit être réintégrée dans la logique urbaine hémquoise. Cet objectif passe notamment par la disparition de cette rupture routière et son aménagement en boulevard urbain donnant une meilleure lisibilité à l'ensemble de l'Avenue de la Marne/rue Colbert, axe de desserte du quartier dans la continuité du boulevard Clémenceau. Un réaménagement des espaces publics place de Verdun doit permettre une meilleure appréhension du lieu commercial par la population. Il accompagne efficacement les efforts déjà consentis par la Ville sur la réhabilitation des cellules commerciales.

De même, il permet de renforcer le caractère du cœur de quartier, en réaffirmant la présence de l'Eglise Saint Paul, contemporaine à la construction du quartier. Il convient, en outre, de restructurer les autres éléments publics du site, maison des jeunes, halte garderie, maison de quartier, afin de clairement délimiter les espaces privés et espaces publics pour éviter les coexistences difficiles. Cette restructuration prendra également en compte la présence de la salle culturelle et du club de pétanque.

Un renforcement des commerces est prévu dans le cadre de l'amélioration de l'offre de services de proximité. De plus, en phase avec la localisation de services publics spécialisés dans les quartiers, favorisant ainsi le brassage et la mixité des populations de la Ville, un pôle « Petite Enfance », accueillant le coordinateur, sera installé en lien avec la halte-garderie déjà existante. Ce pôle aura vocation à intervenir sur toutes les structures présentes dans la cité.

9 .Création de maisons de jeunes à travers la commune avec un espace « ressources jeunes » pour coordonner l'ensemble.

Lutter contre l'oisiveté, le manque d'occupation et l'absence de repères des jeunes représentent un important enjeu auquel le GPH compte apporter des solutions adaptées, notamment par la création de maisons de jeunes dans les principaux quartiers de la ville. L'objectif est de mettre à leur disposition des structures d'accueil, d'écoute, de soutien, mais aussi de loisirs dans les secteurs suivants :

- Beaumont
- Mail Dunant
- Lionderie
- Le centre
- Trois Baudets
- La Blanchisserie

Ce dernier site a vocation à accueillir le Point « Ressources Jeunes », instance de coordination de l'ensemble de ces structures d'accueil et d'animations, destinées à travailler en réseau, en lien avec le Bureau d'Information Jeunesse, localisé également dans le site de la Blanchisserie. De plus, afin d'enrichir l'attractivité de ce site, une salle d'arts martiaux sera localisée à cet endroit.

10. Création d'un point « ressources », et aménagement d'une maison de la Petite Enfance.

Face aux besoins croissants de la commune en matière de structures d'accueil de la petite enfance, et afin d'assurer une proximité et une qualité certaine des services publics dans ce domaine, La Ville de Hem a programmé la création d'un point « ressources » avec l'aménagement d'une maison de la Petite Enfance située dans le quartier de Beaumont. Cette démarche participe activement de la spécialisation des services publics essentiels à la vie des Hémois. Elle contribue ainsi à enrichir la nécessaire coordination entre tous les acteurs agissant dans ce domaine, publics ou privés, afin d'apporter une qualité de service supplémentaire sur tous les points du territoire communal. Un coordinateur Petite Enfance sera affecté à ce point « ressources » afin d'établir un partenariat entre toutes les structures pour établir une base commune de prestations homogènes pour tous les Hémois. La localisation de cette Maison Petite Enfance en fait un élément de mixité des populations dans le cadre des déplacements intra-urbains.

11. Construction d'une salle culturelle polyvalente et transformation de la Salle des Fêtes en salle de spectacles et de cinéma.

Cet investissement culturel répond à des besoins de plus en plus croissants en matière d'accueil par la ville de manifestations culturelles ou thématiques importantes (communales ou intercommunales). Celles-ci nécessitent des capacités d'accueil très importantes (plus de 1000 personnes). Cet équipement devra participer à la valorisation de l'image de la ville à l'intérieur et à l'extérieur de son territoire, et réaffirmer ainsi son identité. De par sa localisation, il accroît le sentiment de centralité du cœur de ville tout en renforçant les potentialités commerciales et de services privés et publics. Sa construction permet d'envisager la transformation de la Salle des Fêtes actuelle en une vraie salle de spectacles, offrant toutes les possibilités actuelles en terme d'animations. Cet équipement nécessaire à une ville de 20000 habitants repositionnera la commune dans le réseau des infrastructures culturelles structurantes tout en offrant à la population hémquoise les animations qu'elle est en droit d'attendre localement sans devoir se déplacer sur les villes environnantes. De plus, cette salle renforcera l'image culturelle extérieure de la ville, déjà fort bien défendue par la renommée de son ensemble orchestral ou de son atelier-théâtre.

12. Installation d'un réseau de Maisons de Quartiers

Il s'agit d'équipements dont le but est de permettre aux comités de quartiers de se réunir (réunions publiques ou privées) en maintenant une convivialité de qualité.

Dans ce cadre, ces salles doivent être mises à la disposition des associations et gérées par la ville. Une vaste opération de réhabilitation des locaux existants et construction de locaux neufs peut être envisagée pour les sites suivants :

- **Beaumont**
- **Saint André**
- **B.Pascal**
- **Blanchisserie**

Ces maisons peuvent devenir la base de nouvelles relations entre les habitants de quartiers en offrant une infrastructure matérielle aux initiatives locales (fêtes de quartier, braderies, etc...)

13. Construction de logements et habitats individuels par la mise en œuvre du Plan Local d'Habitat PLH.

Eu égard à la situation de l'habitat à Hem, caractérisée par la faiblesse des constructions neuves, la quasi absence d'un parc locatif privé, et une sur-représentation du parc HLM accompagnée d'une certaine concentration géographique et une stabilité sur certains quartiers qui renvoie aux problèmes du vieillissement et de la sous-occupation des logements, la mise en place du plan local d'habitat vise à corriger cette situation par :

- La construction de logements pour personnes âgées accompagnés de services pour personnes dépendantes dans le cadre de l'application de la Charte du maintien dans la vie sociale des personnes âgées
- La construction de logements destinés à la première accession pour jeunes ménages ou de classe moyenne à Hem
- L'application de la loi contre l'exclusion en matière de logement social
- Poursuite des travaux de réhabilitation des logements sociaux en concertation avec le bailleur Logicil ainsi que des annexes (garages, cours...)

14. Réhabilitation totale des infrastructures et équipements scolaires de la ville

Afin d'améliorer les conditions matérielles d'éducation des enfants sur le territoire de la commune, la ville a décidé de procéder à plusieurs travaux d'agencement et d'aménagement notamment par :

- La rénovation, l'embellissement et l'équipement des établissements scolaires de la commune
- La mise aux normes et la transformation des cantines scolaires en restaurants scolaires
- La sécurisation de toutes les écoles de la ville.

15. Aménagement du parc et des rives de la Marque, espace naturel à vocation écologique et récréative.

Dans un souci constant de valorisation du paysage et de l'environnement, l'agglomération roubaisienne (deuxième zone de concentration démographique et urbaine après celle de Lille) souffre cruellement de la faible place donnée aux espaces naturels et de loisirs. Le rôle important que peut jouer le Parc de la Marque comme poumon vert de cette agglomération est indéniable. Son inscription au Schéma Directeur constitue pour la Ville de Hem un véritable atout. Son aménagement en un haut lieu de détente et de loisirs "vert" peut combler le déficit constaté en espaces naturels récréatifs, et améliorer ainsi l'image de toute l'agglomération. Il est nécessaire de créer de multiples liens avec les zones urbanisées par la mise en réseau de chemins piétonniers, équestres et cyclistes permettant ainsi aux habitants d'avoir un accès facile à la campagne, ainsi que des passages multiples inférieurs ou supérieurs pour le franchissement de la RD 700 afin d'assurer la continuité d'usage des territoires communaux.

Comprenant les territoires situés à l'est de l'actuel Parc du Héron à Villeneuve d'Ascq, son aménagement permet à l'agglomération de se doter d'une véritable ceinture verte illustrant une continuité logique et harmonieuse des espaces verts déjà existants. Cela nécessite un partenariat pour la mise en valeur de ses rives, ainsi que des zones naturelles et agricoles voisines, avec en parallèle la création du "Jardin des Perspectives" intégrant des espaces de jeux et des aires décoratives suscitant la promenade.

Le « Jardin des Perspectives » doit être considéré comme un trait d'union entre deux secteurs de nature différente, complémentaires, mais non antagonistes. A ce titre, il constitue une démonstration de la nécessaire interpénétration du milieu urbain et du monde rural au sein de la commune de Hem. Le Parc de la Marque

pourra servir ainsi d'épine dorsale et de vecteur d'interconnexion possible entre le territoire urbanisé et la zone rurale (cf. Travaux du Canal de Roubaix) à travers la valorisation des potentialités de la rivière Marque notamment.

La gestion de cet espace naturel métropolitain encourage à la création d'un syndicat mixte regroupant l'ensemble des communes avoisinantes, ainsi que Lille Métropole Communauté Urbaine et le Conseil Général du Nord.

Au titre des réalisations susceptibles de renforcer l'attractivité de ce site majeur de la Métropole, on peut envisager l'aménagement d'un plan d'eau similaire à celui du Héron, complété par des animations ambitieuses liées à la présence d'espaces de rencontre et de convivialité comme autant de haltes le long de la Vallée de la Marque. La ruralité et le thème de l'eau peuvent également donner naissance à un ensemble d'animations et d'installations destinées aux jeunes pendant le temps scolaire ou en dehors dans le cadre de Centres de Loisirs sans Hébergement. Il est évident que l'entrée de cet espace naturel métropolitain à Hem renforce la nécessité d'une antenne de desserte transports en commun en site propre pour permettre à la population urbaine demandeuse d'accéder aux zones agricoles et naturelles du parc.

16. Requalification du patrimoine rural et urbain

Durant son expansion, sous la pression de réalisations immobilières parfois décontextualisées, la Ville de Hem a subi une modification importante de son environnement historique qui a altéré le lien des habitants avec leur passé commun.

L'objectif programmé est de restaurer les éléments bâtis et non bâtis qui racontent cette histoire urbaine initiale. C'est le cas des fermes, des sentiers, du patrimoine industriel à travers le traitement des friches qui ponctuent le territoire ouvert ou faisant partie des zones urbanisées. Leur mise en valeur, leur restitution historique, et leur reconversion possible en jardins écologiques ou fermes à usages pédagogiques constituent autant de jalons, de repères aptes à gérer l'espace et à contribuer à l'instauration d'un climat de convivialité, d'une image urbaine partagée, et plus particulièrement d'une identité réaffirmée. Il convient de replacer l'histoire rurale de la ville dans le cadre d'une perspective de développement urbain maîtrisé et du secteur agricole, pivot du futur Parc de la Marque. Plus largement, il est nécessaire de rappeler à l'ensemble des habitants, anciens ou plus récents, les racines de leur quartier, de leur ville et de leur destinée commune.

17. Redéfinition des lieux d'activités économiques

Hormis les projets concernant les infrastructures routières majeures, il faut rappeler que l'un des enjeux urbains de la Ville de Hem est la création de liens entre les différents quartiers et la recherche d'articulations favorisant l'émergence d'une urbanité. Ceci passe d'une part, par le maintien de liens entre les zones d'activité et les zones d'habitat, et d'autre part par l'homogénéisation de leur environnement (c'est le cas par exemple de la zone des Quatre Vents), ainsi qu'à travers la valorisation des activités commerciales et artisanales (zone Gabert, recomposition des friches industrielles : Meillassoux-Mulaton, Declercq, Blanchisserie,...). Dans ce cadre, le parti pris est de maintenir le caractère économique de ces secteurs en y facilitant l'installation d'activités de services. Il s'agit de renforcer l'impact commercial pour les secteurs Meillassoux-Mulaton et Declercq et le volet artisanal pour le site de la Blanchisserie où sera installé un centre d'artisans.

Plus largement, il faut prévoir dès maintenant le développement des pôles commerciaux et d'activités au cœur de ville, cœurs de quartier, afin de réduire le clivage entre l'économique et l'habitat.

18. Valorisation de l'environnement urbain

La valorisation de l'environnement urbain consiste à intégrer la dimension qualitative dans l'aménagement urbain de la commune. En effet, le cadre de vie et l'image de la ville doivent être fondamentalement améliorés en continu. Ceci dépendra de la volonté et de la capacité des acteurs à requalifier l'espace, à créer un paysage harmonieux et à promouvoir de nouvelles images urbaines et architecturales de qualité. Cet effort ne peut se distiller sur quelques projets phares, il doit s'opérer sur la totalité du territoire de la ville à travers l'amélioration de la qualité urbaine et la valorisation de l'environnement. Cette valorisation peut rejaillir à travers plusieurs vecteurs qui contribuent à la cohérence et à la lisibilité de l'espace urbain.

C'est le cas :

- du **mobilier urbain** dont l'agencement est à harmoniser à travers toute la ville ;
- de **l'éclairage public** : permettant de créer de nouvelles atmosphères et ambiances urbaines contribuant à l'image d'une ville comme Hem ;
- du **fleurissement** de la ville : servant à embellir un territoire ;
- de **l'enfouissement des réseaux** des câbles électriques ou de téléphone ;
- de la **propreté** de la commune : variable importante contribuant au bien-être des habitants ;
- de **l'aménagement de pistes cyclables, piétonnières, cavalières** sur toute la ville ainsi que des **aires de stationnement** et mise en place de **dispositifs de limitation de vitesse** à l'intérieur de la commune ;

- de la **réhabilitation des espaces de jeux** sur toute la commune afin de créer de nouveaux espaces récréatifs pour les jeunes et des espaces de détente et de convivialité pour les plus âgés.
- de la **requalification et nouveau calibrage** des rues avec création de stationnement et d'espaces verts. Développement de la notion de hiérarchisation du réseau de voirie.

19. Valoriser et conforter les transports en commun comme préfiguration de l'antenne « site propre » de Hem

A la différence des autres agglomérations, le sud et l'est de l'agglomération roubaisienne reste peu ou très mal desservi par le réseau des transports en commun malgré les efforts déjà entrepris dans ce sens. L'urgence d'accélérer la mise en place de réseaux en sites propres n'est plus à démontrer afin de mieux désenclaver les communes qui s'y trouvent, en assurant une liaison directe avec l'ensemble des centres d'activités tertiaires, d'enseignement et de recherche de la métropole notamment. C'est le cas particulièrement criant de la Ville de Hem.

Dans un souci de préservation de l'environnement et d'adéquation avec l'entrée du Parc de la Marque, il convient dès maintenant de travailler sur le tracé d'une ligne de métro susceptible d'assurer cette accessibilité. Cet équipement structurant doit s'articuler avec les autres modes de transport dans le cadre de l'inter-modalité. A ce titre, il doit être prévu un point d'échange automobile / métro / bus à proximité immédiate des aménagements du Parc de la Marque.

20. Restructuration du secteur de la Blanchisserie

Située au croisement des rues des Trois Fermes et Jules Guesde, cette emprise foncière industrielle est en pleine mutation. D'une part, le prolongement de la rue des Trois Fermes au-delà de la rue Jules Guesde permet de constituer un espace public majeur dans les relations entre Roubaix, le quartier des Hauts Champs et le contournement constitué par l'antenne Sud. D'autre part, la situation de cet espace urbain représente une centralité de quartier et donc une capacité d'énoncer des espaces publics, d'accueillir des infrastructures commerciales et des équipements publics.

La restructuration du site constitue un jalon représentatif dans l'interconnexion des quartiers et permet donc de participer activement à la convivialité urbaine et au renforcement de l'identité communale.

L'aménagement du site constitue un enjeu fondamental pour le lieu, puisqu'il doit permettre de réaliser et d'assurer une continuité de la trame viaire et spécifiquement le prolongement de l'avenue Laënnec, de la rue des Trois Fermes et cela en proposant l'aménagement d'un boulevard qui, voisin du quartier d'habitat de la vallée ou de la Chapelle Madame, viendra se connecter à la RD700.

Cette continuité viaire est à l'évidence l'enjeu majeur du lieu qui cristallise toute l'ambition de restaurer la convivialité et la sécurité urbaine par la lisibilité des fonctionnements et la simplicité des usages et des échanges. Ce lieu présente quelques éléments remarquables : une ferme d'une très belle qualité architecturale et un équipement commercial.

La ferme est reconvertie dans le cadre d'un programme public. Elle devient un élément public et emblématique du lieu, conforté par un vaste jardin où se tissent

des espaces d'activités, de stationnement et de promenades. Les espaces de promenades sont reliés directement au «Jardin des Perspectives» et par conséquent à l'entrée du Parc de la Marque.

L'équipement commercial existant est conforté par d'autres activités commerciales ou tertiaires. Cet immeuble constitue une esplanade piétonne qui met en relation le boulevard des Trois Fermes prolongé, et une placette dédiée au stationnement accessible par la rue Jules Guesde. De plus, situé à proximité des zones à forte demande d'emploi, il apparaît nécessaire d'adjoindre à ce site, un centre artisanal amenant un surplus d'activités économiques et donc de structures « employeurs ».

Les autres limites de ce lieu sont constituées d'opérations de logements de type habitat de ville qui accompagnent cette morphologie urbaine.

Deux équipements publics viennent compléter cette attractivité de cœur de quartier : une salle d'arts martiaux, prévue dans le cadre de la spécialisation des sites sportifs, et le point « ressources jeunes », incluant le Bureau Information Jeunesse (BIJ) et constituant la tête du réseau des Maisons de Jeunes.

Conclusion

L'élaboration et la mise en œuvre du Grand Projet Hémois dans le cadre des procédures de contractualisation Etat - Collectivités locales constitue une formidable opportunité pour la Ville de Hem pour valoriser ses racines, et conforter son identité et son image pour mieux planifier et gérer son développement.

Ce projet a pu mobiliser l'ensemble des acteurs hémois sur la base d'une nouvelle dynamique de concertation et de projet nécessaire à son élaboration et à son pilotage. Il constitue une occasion d'exercice de réflexion politique sur le devenir de la ville, un vecteur d'expression et d'implication des habitants, et un tremplin pour le développement du partenariat intercommunal.

Sa mise en œuvre appelle à multiplier les efforts de veille et de diagnostic opérationnel durant ses différentes étapes de réalisation afin de s'assurer de sa pleine cohérence et de sa réussite.

Notes